



Manque de règlement de loyers

Par **perfido**, le **07/08/2011** à **10:15**

Bonjour, rn Il se trouve qu'un de mes locataires me laisse avec un règlement de loyers impayés comme précisé ci-dessous. rn rn Je l'ai menacé par lettre recommandée de m'adresser à un huissier. rn rn D'autre part par mesure de sécurité je ne sais si cela est légal j'ai déplacé cette moto qu'il n'utilise plus depuis un temps que je ne peux déterminer dans un inaccessible à son propriétaire dans l'attente du règlement des loyers qui me sont dûs rn rn Suis-je en droit d'immobiliser cette dont le propriétaire n'utilise plus et qui déclare chercher à la vendre. rn rn Que me conseillez-vous d'entreprendre. rn rn Dans l'attente d'une réponse possible. rn rn Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées. rn rn rn rn Recommandé avec accusé réception rn rn Monsieur, rn rn Il se trouve que votre situation de dettes sur vos règlements de loyer me conduit à vous mettre en demeure de régulariser votre situation dans les meilleurs délais avant poursuite par voie d'huissier. rn rn Je vous précise que Madame Gaillard en qui jusqu'à présent j'ai fait confiance en ses engagements de règlement dans la période à venir ne respecte pas sa parole. rn rn Par conséquent sans une régularisation dans une période raisonnable, je me verrais avec regret de recourir à un cabinet d'huissier. rn rn Espérant que vous prendrez bonne note de cette relance. rn rn Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées. rn rn rn P S : suite à des propositions sur annonces. rn rn Le 21/ 06/ 2011 à 01 :0045 allison a écrit : rn> Bonjour votre place de parking est-elle toujours disponible ce serait pour garer une moto ? Merci pour votre réponse salutations allison rn rn Le 31/07/2011 à 01:00:25 Petitdam a écrit: rn> bonjour c'est qu

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **11:16**

[citation]D'autre part par mesure de sécurité je ne sais si cela est légal j'ai déplacé cette moto qu'il n'utilise plus depuis un temps que je ne peux déterminer dans un inaccessible à son

propriétaire dans l'attente du règlement des loyers qui me sont dûs [/citation] ça s'appelle un vol. Les bailleurs voyous sont peu appréciés de la justice

Par **perfido**, le **07/08/2011** à **17:59**

Bonjour,rn merci pour l'intérêt que vous avez apporté à mon message.rnje ne comprend pas très bien votre message.rn Qui est le bailleur et le voleur?rn Merci pour votre réponse.rn Cordialement.

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **18:12**

[citation]D'autre part par mesure de sécurité je ne sais si cela est légal j'ai déplacé cette moto qu'il n'utilise plus depuis un temps que je ne peux déterminer dans un inaccessible à son propriétaire dans l'attente du règlement des loyers qui me sont dûs [/citation] donc la personne qui écrit ça a commis un vol. C'est manifestement le bailleur, donc c'est un bailleur-voyou (qui se fait justice lui-même en commettant un ou plusieurs délits)

Par **perfido**, le **07/08/2011** à **19:24**

Bonjour,rn Il se trouve que concernant l'affaire ci-dessous définie il m'a été conseillé de faire appel aux force de l'ordre pour placer cette moto en fourrière.rn rn Est-ce possible d'agir directement auprès de la police sans passer par la justice , sinon comment pratiquer auprès de la justice ?rn rn Merci d'avance.rn rn rnRecommandé avec accusé réception rn rn Monsieur,rn rn Il se trouve que votre accumulation de dettes sur vos règlements de loyer me conduit à vous mettre en demeure de régulariser votre situation dans les meilleurs délais avant poursuite par voie d'huissier.rn rn Je vous précise que votre épouse en qui jusqu'à présent j'ai fait confiance en ses engagements de règlement dans les jours à venir ne respecte pas sa parole.rn rn Par conséquent sans une régularisation dans une période raisonnable, je me verrais avec regret de recourir à une cabinet d'huissier.rn rn Espérant que vous prendrez bonne note de cette relance.rn rn Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.rn rn rnP S : suite à des propositions sur annonces.rn rnLe 21/ 06/ 2011 à 01 :0045 allison a écrit :rn> Bonjour votre place de parking est-elle toujours disponible ce serait pour garer une moto ?
Merci pour votre réponse salutations allisonrn rnLe 31/07/2011 à 01:00:25 Petitdam a écrit:rn> bonjour c'est quel sorte de garage commun ou individel, ce serait pour mettre une moto merci
d avance cordialement drn rn rn rn rn Relevé de comptern rn rn rn Monsieur rn rn rn Situation de votre compte location parking moto au 08 Juin 2011 compte tenu de votre versement de 40 euros ce jour 08 Juin 2011 :rn Mars 2010 12.50 eurosrn Avril 2010 à Mai2011 14 mois à 13.75 192.50 eurosrn 205 00 eurosrn rnLe 1er août 2011rn rn rnJuin à Août 2011 3 mois à 13.75 euros 41.75 eurosrn 246.75 euros

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **14:36**

Mais vous n'avez pas le droit de vous faire justice. La moto est sur un emplacement de parking loué par la personne qui l'y a mise, la déplacer dans un endroit inaccessible est un vol.
rnSi vous voulez résilier le bail pour non paiement, prenez un huissier et assignez le locataire en justice

Par **perfido**, le **10/08/2011** à **15:57**

Bonjour,
rn Merci pour votre réponse.
rn Je vous signale qu'il n'y a eu aucune formalité remplie lorsque j'ai accordé cette place à cette personne qui au début me réglait régulièrement.
rn bonne après midi

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **20:08**

Donc encore plus. C'est un bail verbal, sans condition particulière par écrit